

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA NOMINATION  
PUBLIQUE

02/901 du 6/11/1982  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFF.RSA.2

Portant reclassement et nomination de Monsieur  
MILANDOU Noël, Attaché des Douanes de 4° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IS/S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67.50/FP-BE du 24.2.57 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notam-  
ment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 71.248 du 26.7.71 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes et les règles  
de recrutement dans lesdits cadres ;

(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-  
ciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80.644  
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres  
du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 0707/DGD/DLF.SP du 20.5.82 du Directeur Général  
des Douanes et Droits Indirects Transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u l'arrêté n° 3952/MF.DGDC portant promotion au titre de  
l'année 1981 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des  
Douanes ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 3.5.82 ;  
(/u l'Attestation n° 931/DGTFP/DFF du 18.8.82 autorisant Monsieur  
MILANDOU Noël, Attaché des Douanes de 2° échelon des cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie II, à suivre un stage de formation en France.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 71/248 du 26.1.71 susvisé, Monsieur MILANOU Noël, Attaché des Douanes de 4° échelon, indice 810 des cadres des catégories A, hiérarchie II des Douanes, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, délivré par l'Ecole Nationale des Douanes à la 33ème Session 1981 à Paris, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des Douanes de 2ème échelon, indice 890. ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2.11.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 6 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO - MATSIONA.

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.  
Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetourba - LAKOUNDZOU.

- ANNEAUX :

- JORPC ..... 1
- DGTEF/ DFP ..... 3
- DB ..... 3
- DCF ..... 2
- MINIF ..... 3
- INTERESSE ; ; ; ; ..... 4
- DOSSIER ..... 3
- SGCM/BC ..... 3